

Le 26 avril 1988

CFX-0534

VISITES PROVINCIALES À L'ÉTRANGER

Cette communication a pour but de répondre aux récentes demandes portant sur les procédures en matière de voyages à l'étranger de ministres provinciaux. La plupart de ces procédures s'appliquent aussi aux sous-ministres et autres fonctionnaires supérieurs qui voyagent dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

Les visites à l'étranger des ministres provinciaux (et de leurs représentants) s'inscrivent dans le contexte des attributions fédérales pour la conduite des Affaires extérieures du Canada, notamment en matière de commerce extérieur et de développement international. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (SEAE) est chargé de coordonner ces visites et c'est par son intermédiaire que sont prises les dispositions afin:

- (a) d'assurer la coordination des visites pour qu'elles atteignent les résultats escomptés et, d'une façon générale, servent les intérêts du Canada; et
- (b) de faciliter les contacts entre les gouvernements provinciaux et les autorités étrangères en vue de promouvoir les intérêts et les objectifs recherchés.

Le ministère et les missions canadiennes à l'étranger désirent collaborer étroitement avec les autorités provinciales en vue de la réalisation de leurs objectifs. A cette fin, (i) c'est la mission canadienne accréditée auprès d'un gouvernement étranger qui est chargée de prendre les rendez-vous auprès des représentants de ce gouvernement;

(ii) à l'exception de certaines visites auprès des fonctionnaires de ministères techniques, les fonctionnaires supérieurs sont accompagnés par des représentants de la mission du Canada lors de leurs entretiens avec des représentants de gouvernements étrangers;

(iii) les premiers ministres et les ministres provinciaux sont accompagnés par le chef de mission canadienne (ou son/sa représentant/e) lors de leurs rencontres avec les représentants ministériels du gouvernement hôte.

Les voyages officiels, quel que soit leur niveau, sont définis comme faisant intervenir des ressources financières non personnelles. Il peut arriver toutefois